

Conseil de l'IUFE

Michel Oris, Président, Vice-recteur

Conseil de l'IUFE Jeudi 12 mai 2016 de 17h à 19h Pavillon Mail, salle 234 PV ADOPTE

Membres présents

M. Michel Oris, Vice-recteur, Président
Mme Isabelle Mili, directrice de l'IUFE
M. Walter Loosli, directeur adjoint de l'IUFE
M. Jan Blanc, doyen de la Faculté des lettres
M. Martial Van der Linden, vice-doyen de la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation, en remplacement de M. Pascal Zesiger, doyen de la FPSE
Mme Brigitte Galliot, vice-doyenne de la Faculté des sciences
M. Renato Bortolotti, directeur de l'organisation et de la planification de l'enseignement spécialisé (DOPES/OMP)
M. Andreas Müller, professeur en didactique des sciences IUFE, représentant la formation des enseignants du secondaire
Stéphanie Castanier, représentante de la FAMCO, en remplacement de M. Raphaël Fornallaz

Membres excusés

Mme Paola Marchesini, directrice générale adjointe de l'enseignement obligatoire
M. Guillaume Vanhulst, recteur de la HEP Vaud, représentant les Hautes Ecoles Pédagogiques
Mme Lysianne Léchet Hirt, représentant la Haute Ecole d'Art et de Design
M. Olivier Rogg, représentant de la Haute Ecole de Musique
M. Jean-Paul Derouette, président du Mouvement des étudiants pour l'enseignement secondaire (MEES)
Raphaël Fornallaz, représentant de la FAMCO
M. Waël Almoman, représentant de L'UCESG

Prise du procès-verbal :

Mme L. Hofmann

Ordre du jour :

1. Adoption de l'OJ
 2. Adoption du PV du 23 novembre 2015
 3. Point sur les dossiers politiques ayant un impact direct sur l'IUFE
(Les trois formations Fep, Forensec et Mesp vues sous l'angle de la nouvelle LIP, les motions déposées, la troisième lettre de la CDIP et ses conditions)
 4. Synthèse des réformes en cours à l'IUFE :
 - Les suites aux recommandations de la Cour des comptes
 - Les plans d'études (quatre types de cursus Forensec en parallèle)
 - L'esquisse des réformes encore à accomplir
 5. Les finances : enjeux actuels et futurs
 6. Divers
-

Le Président ouvre la séance à 17h00 et remercie l'ensemble des membres de leur présence. Il présente ses excuses de devoir quitter la séance dès 18h, étant attendu à un autre événement majeur. Les dossiers d'ordre politique seront abordés en 1^{ère} partie de séance. Isabelle Mili, directrice de l'IUFE, présidera la seconde heure de cette séance. Le Vice-recteur l'en remercie.

1. Approbation de l'Ordre du Jour

L'OJ est approuvé.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 novembre 2015

Le PV est adopté

3. Informations du Président du Conseil

1. Point sur les dossiers politiques ayant un impact direct sur l'IUFE
(Les trois formations Fep, Forensec et Mesp vues sous l'angle de la nouvelle LIP, les motions déposées, la troisième lettre de la CDIP et ses conditions)

Points abordés sous l'angle de vision du Rectorat, précise le Vice-Recteur.

LA FEP

Le Vice-recteur revient sur la motion 2194 déposée au Grand Conseil, motion demandant que l'IUFE réduise d'une année son cursus en vue du titre d'enseignant primaire pour les étudiants formés à l'Université de Genève (formation des instituteurs en 3 ans). Cette situation soulève une problématique complexe, qui représente aux yeux du Rectorat un enjeu institutionnel, dans la mesure où la FEP est au cœur des travaux de la Section des Sciences de l'éducation, une des deux sections de l'une des Facultés majeures de l'Université de Genève. De plus, cette formation, reconnue de qualité par les étudiants, est depuis longtemps intégrée à l'Université de Genève et fait partie de son identité (*l'Université de Piaget*).

Le président ajoute que la FEP, dans son système de sélection des 100 premiers candidats retenus pour l'entrée en formation, répond de manière pertinente aux habitus et valeurs universitaires.

Puis, le Vice-recteur revient sur les travaux du Groupe de travail chargé de faire des propositions permettant de donner suite à cette motion. Ce Groupe, composé d'Olivier Maulini, Carole Veuthey, Greta Pelgrims et du DIP, a travaillé sur un scénario de formation réduite à 3 ans, avec tout ce que cela impliquerait comme pertes, et un scénario à 4 ans amélioré, tout en plaidant très fortement pour un système de 4 années réformées.

Le travail considérable fourni par ce Groupe, ici salué et remercié par le Vice-recteur, a, entre autres, nécessité le calcul du coût d'un enseignant primaire, tâche fastidieuse et complexe car l'université n'est pas forcément outillée pour ce genre de calcul, qui a nécessité un certain temps.

Au final, cette analyse, qui tient compte de la pratique courante en FEP de la mutualisation des enseignements, a révélé que la formation en 4 ans à la FEP/Genève coûte moins cher que la formation en 3 ans dans une HEP.

Dès lors, les argumentaires rédigés par le Groupe de travail ont pu clairement faire apparaître que l'usage des fonds publics est correct, que l'université est bien gérée, quand bien même certaines demandes de coûts ont nécessité un délai de réponse.

La Conseillère d'Etat, puis le Conseil d'Etat à l'unanimité, ont avalisé le rapport de travail du Groupe de travail FEP, et la proposition d'un système à 4 ans réformé.

La Conseillère d'Etat, au nom du Conseil d'Etat, répondra aux motionnaires très prochainement. Il est souhaitable qu'un projet de loi ne soit pas déposé.

Tout a été mis également en œuvre par l'Université et son service communication pour éviter toute suite qui serait regrettable.

LA FORENSEC

Le Vice-recteur revient sur l'entrée en vigueur de la nouvelle LIP, et plus particulièrement de son article 133 qui stipule, Stages en responsabilité dans l'enseignement secondaire et tertiaire B, « Le nombre de places de stage et leur attribution sont déterminés par le département ».

L'université a toutefois émis 2 conditions :

- A. L'équité de sélection/recrutement
- B. La stabilisation des flux

Au regard de ce qui est prévu, l'équité de recrutement ne semble pas avérée : l'IUFE vérifie l'admissibilité des candidats sur la base des titres académiques ainsi que l'expérience de ces derniers en termes de remplacements et de suppléances dans un premier temps, puis envoie le dossier aux RH du DIP qui vont gérer cela avec les directeurs d'établissements, qui vont choisir à qui ils octroient un stage. C'est cette décision d'octroi du stage qui permettra à l'étudiant de suivre sa formation à l'IUFE. Certes, le titre universitaire et les résultats universitaires compteront dans les critères de sélection, mais il n'y a pas de pondération. C'est problématique, relève le Vice-Recteur, car la Forensec devient ainsi la seule formation universitaire où ce n'est pas l'université qui choisit ses étudiants.

La stabilisation des flux semble assurée mais sur un taux de renouvellement à 2% (3% pour les réévaluations internes au DIP) par an, taux excessivement bas.

Le nouveau dispositif, Master monodisciplinaire ou bidisciplinaire, sera ouvert à la rentrée 2016-17, dans 5 disciplines seulement (cela concerne deux volées d'étudiants, qui vont se battre pour ces 2 %, à savoir ceux qui n'ont pas pu commencer l'année passée parce que la formation à ces disciplines étaient fermées, et ceux qui s'inscrivent cette année) : Français – anglais – allemand – maths – physique.

Pour les autres disciplines, qui n'ouvrent pas à la rentrée 2016-17, ce sont 3 volées l'année prochaine qui se battront pour ces 2%. C'est une catastrophe pour les étudiants et pour l'université.

De plus, le DT va continuer (histoire, biologie...).

Le Vice-recteur confirme la volonté de poursuivre la Forensec car :

- Il n'y a pas le budget pour une HEP
- Le souci des étudiants à former

Le Vice-recteur donne un retour sur la lettre envoyée par la CDIP le 30 mars 2016. Les conditions formulées sont très claires, et c'est l'ultime possibilité accordée au DIP pour répondre pleinement à ces exigences, dans un délai imparti de 6 mois, en fournissant dès lors tous les documents attestant que ces conditions sont remplies, ce qui permettrait à l'IUFE de conserver la reconnaissance qui lui a été octroyée.

Les conditions posées par la CDIP sont abordées une à une.

Condition 2.1 : Règlement du diplôme. Considérée comme remplie

Condition 2.2 : Disciplines proposées et appellations des disciplines. Ne peut pas être considérée comme remplie

Condition 2.8 : Stage en responsabilité. Ne peut pas être considérée comme remplie.

Condition 2.13 : Certificat et diplôme. Ne peut pas être considérée comme remplie.

Délai de 6 mois est donné pour transmettre les documents attestant que ces trois conditions sont bien remplies.

L'accent est mis sur la condition 2.8 portant sur le stage en responsabilité à mi-temps. La CDIP exige une augmentation du stage en accompagnement et demande que l'emploi soit clairement distinct de la formation. En outre, pour la CDIP, 90 heures au gymnase n'ont évidemment pas la même valeur que 240 heures au cycle d'orientation.

Les termes et le ton de cette lettre laissent apparaître un lien de confiance devenu très fragile.

Le Vice-recteur mentionne des réactions de la CUAE rapportées dans la presse, ainsi que des réactions venant de la Faculté des lettres.

Le 26 mai 2016, Isabelle Mili et Michel Oris seront auditionnés par la Commission de l'Enseignement Supérieur. Il est vraisemblable que l'issue de ces deux auditions permettra d'arriver à un compromis, avec toutes les insatisfactions qu'il comportera cependant pour l'université et l'IUFE.

Pour le futur, le Rectorat est actuellement en pleine réflexion.

L'université s'interroge s'il n'y aurait pas de sens à remettre la FEP à la FAPSE et de recomposer l'IUFE sur la Forensec en créant davantage d'équilibre. La MESP suivrait la FEP. Toutefois, le Vice-Recteur précise que cette option ferait perdre à l'IUFE une voix dans le Conseil des HEP où il faut avoir 3 formations en plus de la Forensec. Ce qui n'est pas sans conséquence.

Isabelle Mili donne un retour sur la séance du 25 avril 2016 avec la Conseillère d'Etat qui n'a pas conservé la même position au sujet du stage en accompagnement pour lequel elle s'était prononcée dans un premier temps, consciente jusqu'au 24 avril 2016 de la nécessité d'augmenter le stage en accompagnement. Puis le 25 avril, la Cheffe du département a finalement opté pour le stage en responsabilité, comme stage central pour la MASE1. Ce qui en fait, de facto, une condition d'accès à la formation.

Toutefois, des demandes ont été faites auprès de la CDIP afin d'avoir un préavis sur la façon correcte de remplir cette condition 2.8. Le collaborateur scientifique sollicité, à ce jour, n'a toujours pas donné de réponse. L'IUFE est donc actuellement en attente de la réponse indicative. Si ce préavis indique que le stage en accompagnement est primordial, et le stage en responsabilité est subsidiaire, il faudra que la Cheffe du département décide des suites à donner.

Le 2^{ème} point abordé par Isabelle Mili concerne les prévisions démographiques. Toutes les projections vont dans le même sens, à savoir que le nombre d'élèves au primaire, et donc rapidement au secondaire, ne cesse d'augmenter et dépasse largement le seuil de renouvellement de 2% prévu par le DIP pour couvrir les besoins.

Ces 2 dynamiques laissent entrevoir la possibilité d'une issue peut-être favorable pour l'IUFE et l'octroi définitif de sa demande de reconnaissance. A voir.

Walter Loosli (WL) communique des informations complémentaires sur le futur dispositif imposé : Il revient ainsi sur des éléments déterminants pour l'avenir de la formation :

Des quotas imposés => un nombre de places de stage annoncé par le DIP et qui couvre toutes les formations. Pas de dépassement de quotas possible.

Exemple : en allemand, 12 places, 2 en CSD2, donc resteront uniquement 10 places pour la MASE.

Les critères du processus de sélection du DIP portant sur le nombre d'heures de remplacements/suppléances avérées (expérience professionnelle) et le nombre de visites attestées.

Ainsi, chaque parcours d'étudiant, tenant compte des éléments précités, sera colorisé et permettra de diriger l'étudiant vers un stage adéquat.

Aussi, il est possible de dire que plus l'étudiant justifie d'expérience professionnelle (heures de remplacement et/ou de suppléance + rapports de visites), plus il sera dirigé vers un stage en accompagnement (SAA).

Par contre, moins l'étudiant justifie d'expérience avérée, plus il sera dirigé vers un stage en responsabilité (RESP), ce qui laisse entrevoir que l'étudiant reste bloqué au vu du faible nombre de places de stages en responsabilité par rapport au nombre important d'étudiants suivant les disciplines. Donc, une très grande partie d'étudiants du DT se retrouve cette année avec une coloration qui les dirige dans un stage en responsabilité. Les directives du DIP sur ce point sont très strictes, à savoir qu'un stage en responsabilité prévu ne peut être remplacé par un stage en accompagnement. D'où la situation à nouveau problématique. De plus, l'exigence de la CDIP portant sur la nécessité (voire obligation) de séparer la formation de l'emploi n'est pas respectée, alors qu'elle est exigée dans le cadre de la reconnaissance.

Le président regrette ce système de gouvernance par le DIP qui s'impose à l'Université.

Le Vice-recteur tient à souligner que pour la formation FEP, c'est l'université qui sélectionne ses étudiants à former (alors que l'attribution de stages aux étudiants de la FEP découle formellement du même art. 133 de la LIP que l'attribution de stages aux étudiants de la Forensec).

Au sujet du « projet/solution » évoqué – que la FEP soit réintégrée à la FPSE – : dans quelle mesure cette perspective pourrait-elle être une solution ?

=> Le Vice-recteur rappelle le principe de réalité avant tout.

1. La FEP a été créée par la FPSE et ce sont ses enseignants qui y prestent ; il paraît logique que la structure institutionnelle corresponde à la réalité. Mais rien n'a encore été décidé.

2. Cela permettrait de recomposer l'IUFE, institut interfacultaire, autour de la Forensec, pour un meilleur équilibre entre le corps enseignant issu de la SSED et le corps enseignant nommé dans les facultés. Importance d'une culture partagée, qui permet une meilleure cohérence.

Le Vice-recteur rappelle qu'aujourd'hui une vision de l'enseignement égalitaire et sociale existe, ainsi qu'une autre vision, d'excellence, de savoir, et de mérite. L'Université s'emploie à démontrer qu'il est possible d'intégrer ces deux visions.

Sur ce point, une ouverture de débat est souhaitée par le Vice-recteur, ainsi qu'une poursuite de la réflexion, le but étant que les différentes problématiques rencontrées toutes ces dernières années débouchent sur une meilleure efficacité et une identité collective renforcée à l'avenir, où chacun-e s'implique davantage encore.

Le Président rappelle également le profil différent des étudiants qui s'inscrivent à l'IUFE : au bénéfice d'un parcours académique conséquent, ils sont ainsi dans un processus de formation déjà plus avancé. Leur volonté de devenir enseignant est donc marquée et ce, d'autant plus au regard de leur situation personnelle (charge de famille) qui rend l'échec d'autant plus problématique. D'autre part, être étudiant et enseignant en même temps est une situation spécifique et d'autant plus délicate.

Par ailleurs, il est rappelé la nécessité d'évaluation globale des enseignants/enseignements (ADEVEN) et ce, au moins tous les 2 ans => cette réflexion sur la qualité de l'enseignement est d'ailleurs en cours.

La possibilité d'une évaluation globale visant la qualité de l'enseignement, réalisée par des personnes professionnelles externes (experts professionnels internationaux prestigieux, au bénéfice d'une notoriété importante) est abordée et vivement recommandée. Cette démarche mettrait ainsi en avant, de façon pertinente, car effectuée par des professionnels externes à l'institution, les points forts de celle-ci, telle que sa qualité de l'enseignement, qui devient ainsi un argument, un outil efficace et un atout majeur de vente. D'autre part, cela crée un soutien politique meilleur et ce genre de démarche stimule fortement une institution.

Ce processus pourrait en effet être utilisé, après avoir au préalable rendu un premier rapport d'auto-évaluation, pour les formations à l'IUFE relève le Vice-recteur.

4. Synthèse des réformes en cours à l'IUFE

- Les suites aux recommandations de la Cour des comptes
- Les plans d'études (quatre types de cursus Forensic en parallèle)
- L'esquisse des réformes encore à accomplir

Synthèse des réformes en cours à l'IUFE

Une réunion a eu lieu au Rectorat afin de préparer le suivi des recommandations communiquées par la Cour des comptes.

La Rectorat n'est pas favorable à un système de comptabilité analytique pour répondre aux recommandations d'ordre financier.

- Les suites aux recommandations de la Cour des comptes

Isabelle Mili poursuit cette seconde partie de séance en présentant point par point les recommandations (au nombre de 8) communiquées par la Cour des comptes dans son rapport n°93, qui peut être consulté à l'adresse :

<http://www.cdc-ge.ch/fr/Publications/Rapports-d-audit/2015/Rapports-d-audit-et-d-evaluation-2015.html>

Elle rappelle que l'institut devra faire face également à un nouvel audit de la Commission de contrôle de gestion du Grand Conseil, ce qui représente, avec les conditions CDIP et les recommandations de la Cour des comptes, un nombre conséquent de conditions à remplir et une masse de travail considérable.

(« R » utilisé ci-après en abréviation pour recommandation).

R1 => l'organisation actuelle : ce point est en cours de traitement.

R2 => le protocole de collaboration avec les écoles privées qui continue à produire des effets. L'IUFE n'a pas accepté de nouveaux étudiants, mais il reste encore des étudiants qui sont actuellement en fin de parcours de formation.

Il est question d'un nouveau protocole avec les écoles privées, mais à ce jour c'est toujours en cours d'analyse entre le Service juridique, le DIP, L'AGEP, le Rectorat et la Conseillère d'Etat. La direction de l'IUFE accorde toutefois la priorité, en termes de formation aux étudiants qui s'inscrivent au sein de l'institution, avant d'entrer en matière avec les étudiants issus des écoles privées.

Walter Loosli rappelle le risque non négligeable que comporterait le nombre d'étudiants qui seraient envoyés en formation à l'IUFE par les écoles privées, et qui risquerait aussi de déséquilibrer la gestion du flux d'étudiants.

R3 et R4 => recommandations d'évaluation et de contrôle en cours de traitement.

Analyse de compétences de certains collaborateurs (évaluations, plans de formation à mettre en place, système de Gestion Des Absences...) et vérifications des prestations du personnel enseignant (cahiers de charge et renouvellement à revoir, ce qui n'est pas toujours simple).

R5 => revoir la comptabilité analytique – organisation de la gestion financière en cours.

R6 => revoir le système de contrôle interne (concerne l'IUFE et la FAPSE) – Système de double contrôle à mettre en place - Système déjà à l'étude avant l'intervention de la Cour des comptes – Doit être poursuivi et finalisé.

Des procédures métiers (filets de sécurité) sont à mettre en place pour pourvoir aux besoins, suite à des ruptures de pratique (absence pour maladie par exemple) et pour faire face à de potentielles erreurs commises.

Par contre, appliquer la double correction à chaque examen n'est pas réalisable car cette pratique ne se fait plus depuis l'introduction de la semestrialisation de Bologne. Quelle pourrait être, pour les gros effectifs, la solution pour parer à cette demande ?

Mettre en place des contrôles clé, avec des opérateurs, et procéder à une identification plus précise des risques, avec des étapes plus définies.

R7 => Revoir les exigences pratiques en termes de stages secondaire I et II (diminution du stage en responsabilité à une durée d'un quart sur la totalité de la durée des stages) – en cours d'achèvement.

R8 => en collaboration avec le DIP, établir un programme de formation continue pour les formateurs de terrain => existe déjà et est obligatoire. Devrait peut-être être certifié, à voir.

- Les plans d'études (quatre types de cursus Forensec en parallèle)

L'IUFE devra gérer l'application de 4 plans d'études en parallèle à la prochaine rentrée académique.

Plan d'études pour les CSD2, le dispositif transitoire, la formation MASE mono disciplinaire et bidisciplinaire et les cours HEM - ISSUL – cours donnés par l'IUFE intégrés au Master, variante possible du parcours aménagé.

Le travail est rendu d'autant plus complexe.

De plus, le module à option IFFP est à intégrer selon les souhaits de l'étudiant (dimension professionnelle), mais il s'avère impossible, dans la pratique concrète, de pouvoir l'intégrer dans une formation de type bidisciplinaire. Une solution devrait être trouvée.

- L'esquisse des réformes encore à accomplir

Il est indispensable de connaître l'issue donnée à la reconnaissance du diplôme par la CDIP, d'attendre la mise en pratique des solutions apportées face aux recommandations de la Cour des comptes (la restructuration de l'institut) et ce qui, au niveau politique, sera décidé.

5. Les finances : enjeux actuels et futurs

Le Centre de compétences romand de didactique disciplinaire, projet au niveau romand, s'inscrit dans un grand projet fédéral de développement de la didactique disciplinaire, ancré dans la loi sur les Hautes écoles et dans Swissuniversities (volonté fédérale): Le Recteur a donné son accord pour

financer le Centre de compétences romand de didactique disciplinaire (2Cr2D). Il n'a toutefois pas été possible l'année passée d'établir une ligne budgétaire sur cet objet. Cette ligne budgétaire sera intégrée cette année, conformément aux accords signés par le Rectorat, le CAHR et Isabelle Mili. Cette ligne budgétaire impactée serait en principe de 110 000 chf (à intégrer en novembre 2016()).

D'autre part, Isabelle Mili fait part des augmentations budgétaires prévisibles dues à des promotions de professeurs associés devenus professeurs ordinaires, ce qui entraîne un impact financier auquel l'institut doit faire face (il n'y a pas eu de planifications financières faites par rapport à ces promotions) et trouver la solution financière adéquate, d'autant plus que le budget de l'institut devrait être en diminution pour 2016-2017.

Le Rectorat a déjà été informé de cette problématique.

Il n'y a pas de points sollicités sous divers.

Isabelle Mili remercie les membres du Conseil et lève la séance à 18h30.